



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
18 juillet 2014
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2014

15 et 16 septembre 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport sur les travaux de la session annuelle de 2014 (17-19 juin 2014)

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2014 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 17 au 19 juin 2014.
2. Le Conseil d'administration a élu Kadra Ahmed Hassan (Djibouti) au poste de Vice-Président, représentant les États d'Afrique.
3. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la session annuelle (UNW/2014/L.3) et approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2014, tenue le 20 janvier 2014 (UNW/2014/1). Le Conseil a également approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et plan de travail de la deuxième session ordinaire de 2014, qui se tiendra les 15 et 16 septembre.
4. Le Conseil d'administration a adopté trois décisions (2014/2, 2014/3 et 2013/4), qui figurent dans l'annexe I du présent rapport.

II. Déclarations liminaires

5. Dans ses observations liminaires, le Président du Conseil d'administration, Gonzalo Koncke (Uruguay), a donné un aperçu des points de l'ordre du jour dont le Conseil était saisi. Il a déclaré que l'inégalité entre les sexes était l'une des formes de discrimination les plus graves dans tous les pays, les cultures et les sociétés et a encouragé les États Membres à soutenir l'Entité afin que celle-ci puisse atteindre les objectifs financiers fixés pour 2014. Soulignant que cette session annuelle se tenait pendant la campagne mondiale d'examen du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Programme d'action de Beijing) et les



préparatifs en vue de la célébration du vingtième anniversaire de son adoption, il a demandé aux États Membres de participer pleinement à ce processus.

6. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a fait remarquer qu'ONU-Femmes était bien placée pour mener une action auprès de tous les secteurs de la société, puisqu'elle était présente dans 89 pays et apportait un soutien à 96 pays. Elle a cité plusieurs enjeux, tels que la sous-représentation des femmes aux postes de direction et dans la prise de décision, le pourcentage élevé de femmes parmi les analphabètes et les pauvres, ainsi que la violence endémique à l'égard des femmes qui constitue une pandémie mondiale. Elle a déclaré qu'ONU-Femmes saisissait l'occasion que représentait le compte à rebours vers l'échéance de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la mise au point définitive du programme de développement pour l'après-2015 et l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing afin de mettre les femmes et les filles au cœur du programme mondial. En plaçant l'accent sur les préparatifs en vue des prochaines manifestations nationales et internationales prévues dans le cadre de l'examen du Programme d'action et des activités marquant le vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Directrice exécutive a appelé à la poursuite de la collaboration entre les membres du Conseil d'administration.

7. La Directrice exécutive a remercié les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations de la société civile et la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe chargée de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques ainsi que son équipe, pour les longues heures qu'elles ont consacrées à l'organisation et à la tenue de la cinquante-huitième session de la Commission, laquelle a été couronnée de succès.

8. La Directrice exécutive a donné des exemples de réalisations enregistrées en 2013, comme il est indiqué dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013, notamment en ce qui concerne les activités opérationnelles en 2013 (UNW/2014/2); elle a notamment relevé les progrès réalisés dans des domaines tels que la coordination des organismes des Nations Unies, l'exercice de l'autorité par les femmes et leur participation à la paix et à la sécurité conformément à la résolution 2122 (2013) que le Conseil de sécurité a adoptée en octobre 2013, et la diffusion d'une note d'orientation sur les réparations relatives aux violences sexuelles liées aux conflits. Elle a annoncé la création par ONU-Femmes, il y a peu, d'un conseil consultatif regroupant des dirigeants du secteur privé, avec lesquels l'Entité entend nouer des partenariats dans le cadre de programmes, afin de favoriser la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la collecte de fonds.

9. En ce qui concerne l'évaluation, la Directrice exécutive a relevé qu'il y avait des améliorations à apporter dans certains domaines et s'est engagée personnellement à veiller à ce que le Bureau indépendant d'évaluation soit entièrement financé. Elle a salué le travail réalisé par le Bureau indépendant d'évaluation, le Comité consultatif pour l'évaluation et les membres du Conseil d'administration, et l'attitude constructive qu'ils ont adoptée dans leurs relations avec l'Entité.

10. La Directrice exécutive a souligné que la mobilisation de ressources demeurerait la principale difficulté, ajoutant qu'il est temps de mettre fin au sous-investissement

traditionnel dans les femmes. La mobilisation des ressources est une priorité affichée de l'Entité, et, a-t-elle souligné, une responsabilité commune de tous les États Membres. Après avoir remercié divers États Membres du soutien qu'ils continuent d'apporter à l'Entité et des fonds toujours plus importants qu'ils lui consacrent, elle a exprimé l'espoir qu'un plus grand nombre de pays se joindraient au groupe de donateurs, que les bailleurs de fonds du secteur privé augmenteraient sensiblement leurs contributions à l'Entité et que la base de financement de celle-ci deviendrait plus stable et plus prévisible.

11. Les déclarations liminaires ont été suivies d'interventions retentissantes de la part des délégations, qui ont salué à l'unanimité les résultats obtenus, notant qu'ONU-Femmes avait atteint, en 2013, le taux d'exécution des programmes le plus élevé depuis sa création. De nombreux orateurs ont salué en particulier les réalisations de l'Entité dans l'exécution de ses fonctions normatives et opérationnelles et de ses fonctions de coordination. Les États Membres ont félicité la Directrice exécutive pour ses qualités de direction et son équipe pour son dévouement. Certains ont salué les efforts faits pour rationaliser l'établissement du rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique et les activités opérationnelles, conformément à la résolution 2013/5 du Conseil économique et social. Des délégations ont félicité l'Entité pour la qualité de ce rapport et l'ont encouragée à continuer de suivre cette méthode pour l'établissement des rapports.

12. S'exprimant sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique et s'inscrivant dans une perspective d'avenir, plusieurs délégations se sont félicitées de la contribution d'ONU-Femmes à la Commission de la condition de la femme; des efforts déployés par l'Entité en vue de mettre davantage l'accent sur l'égalité des sexes dans d'autres instances intergouvernementales; de sa coopération avec le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité, notamment lors de l'élaboration du cadre normatif sur les femmes et la paix et la sécurité; et de sa contribution à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et aux travaux préparatoires en vue de la célébration du vingtième anniversaire de la Conférence.

13. Une délégation a félicité ONU-Femmes de son action en faveur de l'adoption, par l'Assemblée générale, du Traité sur le commerce des armes (résolution 67/234 B de l'Assemblée générale), qui reconnaît expressément que le commerce illicite des armes pourrait conduire à des actes de violence fondée sur le sexe ou des actes de violence contre les femmes et les enfants. Dans une autre déclaration, une délégation a demandé que l'Entité poursuive l'action qu'elle mène pour que les femmes participent de manière effective à la réforme des systèmes de sécurité et que les groupes de femmes soient associés aux processus officiels de paix, notamment à la conception et à la mise en œuvre de projets de prévention et de règlement des conflits.

14. Tout en saluant ONU-Femmes pour l'action qu'elle a mène en faveur de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que pour son rôle dans les activités de sensibilisation et dans les efforts faits pour obtenir un large consensus pour que l'égalité des sexes devienne un objectif à part entière, certaines délégations ont rappelé que des efforts combinés devaient être maintenus pour que l'égalité des sexes soit véritablement prise en compte dans ce cadre.

15. Une délégation a fait valoir que l'existence de données et d'indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes était essentielle pour suivre les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et de droits de la femme. La délégation a souligné en outre qu'il importait de bien examiner, dans le cadre des discussions sur les objectifs et indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes en vue d'un nouveau cadre de développement, l'ensemble d'indicateurs arrêté. Les efforts que fait ONU-Femmes sans relâche pour réunir, analyser et diffuser des données tenant compte de la problématique hommes-femmes sont appréciés à leur juste valeur. Une délégation s'est engagée à aider l'Entité à mettre au point des méthodes pour tester et appliquer au niveau des pays l'ensemble d'indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes.

16. En ce qui concerne le rôle d'ONU-Femmes en matière de programmation, les délégations ont pris note avec satisfaction des résultats obtenus dans les cinq domaines d'intervention, relevant que la plupart des objectifs avaient été atteints ou dépassés.

17. Certains intervenants ont souligné qu'il fallait maintenir l'attention sur les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes autochtones. D'autres délégations ont souligné l'importance accrue accordée par l'Entité à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, y compris la reproduction des pratiques exemplaires et des initiatives couronnées de succès.

18. Certaines délégations ont insisté sur l'importance de l'éducation pour l'autonomisation des filles. Une délégation s'est félicitée que l'Entité ait décidé de ne pas s'attarder explicitement, dans le cadre du plan stratégique, sur la question de l'éducation de façon à éviter les chevauchements d'activités avec d'autres entités. Il a toutefois été souligné que l'éducation était l'instrument le plus puissant permettant de renforcer l'indépendance économique des femmes et de promouvoir leur autonomisation. Un autre intervenant a recommandé qu'ONU-Femmes coopère avec des partenaires spécialisés dans l'éducation, tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque mondiale et le Partenariat mondial pour l'éducation. Une délégation a souligné qu'il importait notamment de lutter contre les stéréotypes sexistes et de renforcer les campagnes de sensibilisation adressées aux femmes et aux filles elles-mêmes. Un intervenant a rappelé qu'ONU-Femmes devait s'attacher en priorité à faire en sorte que les femmes issues des pays en développement participent davantage au développement économique et aux efforts de lutte contre la pauvreté. Les bureaux de pays d'ONU-Femmes ont été encouragés à collaborer étroitement avec les pays hôtes en vue de définir des priorités conformes aux plans de développement nationaux.

19. Prenant note du caractère unique du mandat d'ONU-Femmes en matière de coordination des activités menées par le système des Nations Unies ainsi que des remarquables résultats obtenus en ce qui concerne la quasi-totalité des indicateurs du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les délégations ont souligné que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies devaient redoubler d'efforts et investir davantage dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Certaines ont instamment prié ONU-Femmes de veiller à ce que les représentants régionaux et nationaux se voient octroyer un statut et des fonctions adaptés, qui les habiliteraient à engager un dialogue avec les autorités nationales et

leur permettraient de s'acquitter de leur mission efficacement et en toute égalité au sein du système des Nations Unies.

20. Tout en félicitant ONU-Femmes de ce qu'elle était parvenue à accomplir en dépit de ses difficultés financières, les États Membres ont appelé l'Entité à élargir sa base de donateurs, celle-ci étant tributaire pour son financement d'un petit nombre de bailleurs de fonds. Certaines délégations ont exhorté les autres États Membres à verser à ONU-Femmes des contributions qui soient à la hauteur de leur engagement politique et du mandat ambitieux qu'ils lui avaient collectivement confié.

21. Une délégation a instamment demandé à l'Entité de continuer de renforcer son partenariat avec les comités nationaux pour ONU-Femmes, insistant sur le fait que ces comités pouvaient constituer des alliés précieux pour la collecte de fonds et faire le lien avec le secteur privé et la société civile.

22. La Directrice exécutive d'ONU-femmes et les directeurs exécutifs adjoints et sous-secrétaires généraux ont remercié les États Membres de leurs observations constructives, de leurs conseils et de leurs encouragements. En ce qui concerne les activités opérationnelles, ils ont pris note des observations faites sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur les femmes les plus vulnérables. Ils ont eux aussi souligné l'importance de l'éducation, ont évoqué une collaboration plus étroite avec l'UNESCO pour lutter contre les stéréotypes sexistes et d'autres problèmes au sein des systèmes éducatifs et ont appelé l'attention sur l'utilité des technologies de l'information et des communications pour promouvoir les droits des femmes. Ils sont convenus qu'il importait de collaborer avec le Conseil de sécurité, ont souligné le rôle crucial de la mobilisation de ressources pour remédier au sous-financement d'ONU-Femmes et ont encouragé l'ensemble des États Membres à se joindre aux efforts de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

III. Évaluation

23. Le Chef du Bureau de l'évaluation d'ONU-Femmes a présenté l'évaluation conjointe des programmes communs relatifs à l'égalité des sexes menés par les organismes des Nations Unies¹. Il a déclaré que l'évaluation était l'occasion de réunir pour la première fois, en partenariat avec les Gouvernements espagnol et norvégien, les bureaux de l'évaluation d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'UNICEF et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ainsi que l'équipe d'évaluation du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, afin d'évaluer les programmes communs relatifs à l'égalité entre les sexes menés au niveau des pays par les organismes des Nations Unies. Pour la première fois également, les équipes de direction des quatre entités des Nations Unies ont conjugué leurs efforts pour mettre au point une action commune et s'engager à la mettre en œuvre. Les directeurs des différents bureaux de l'évaluation se sont également entendus pour présenter leurs principales conclusions et recommandations lors d'une réunion d'information conjointe des Conseils d'administration, tenue avant la session annuelle du Conseil d'administration d'ONU-Femmes.

¹ Les documents établis en vue du débat sur l'évaluation et la visite conjointe sur le terrain ont été distribués comme documents de séance et peuvent être consultés sur le site Web d'ONU-Femmes à l'adresse : www.unwomen.org/10/executive-board/documents/annual-session-2014.

24. Le Chef du Bureau de l'évaluation a présenté quelques-unes des principales constatations et conclusions. Il a été recommandé de veiller à ce que la mise en œuvre de programmes relatifs à l'égalité des sexes soit non une solution par défaut mais un choix stratégique. Il était fondamental de déterminer si les programmes relatifs à l'égalité des sexes étaient la meilleure formule dans tous les contextes ou si d'autres modalités et formes de coopération – qui pourraient tout autant faire appel à la collaboration – n'étaient pas plus adaptées dans certaines situations ou à certains moments. On se demandait par ailleurs s'il était possible de renforcer l'utilité des programmes relatifs à l'égalité entre les sexes en améliorant les outils d'analyse et en assurant une plus large participation au processus d'élaboration. En outre, il fallait mettre en place des mécanismes permettant d'assurer la cohérence et éliminer les éléments (essentiellement de nature systémique) nuisant à l'efficacité, tout en renforçant la maîtrise des programmes par les pays et le respect du principe de responsabilité.

25. L'évaluation avait donné lieu à quatre recommandations fondamentales. La première tendait à ce que les organismes des Nations Unies fassent reposer les programmes communs relatifs à l'égalité des sexes sur une justification stratégique claire et fondent l'élaboration de ces programmes sur l'efficacité du développement au niveau des pays; la deuxième était adressée aux gouvernements hôtes, qui étaient invités à veiller à avoir la pleine maîtrise des programmes communs relatifs à l'égalité des sexes et à en assumer l'entière responsabilité; la troisième était adressée aux pays donateurs, qui étaient invités à ne pas se contenter d'exiger des pays de la rigueur et des résultats, mais à leur donner des conseils assortis d'un soutien et à adopter vis-à-vis d'eux une démarche axée sur le partenariat; et la quatrième tendait à ce que le Groupe des Nations Unies pour le développement donne des orientations plus précises sur les programmes relatifs à l'égalité des sexes tout en préconisant des changements systémiques.

26. Après l'exposé du Chef du Bureau de l'évaluation, le Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif adjoint du Bureau des politiques et des programmes a présenté la réponse commune de la direction sur l'évaluation conjointe des programmes communs relatifs à l'égalité des sexes mis en œuvre dans le système des Nations Unies.

27. Les États Membres se sont félicités de l'exhaustivité et de la transparence de l'évaluation conjointe. Ils ont constaté que pour établir la réponse de la direction, ONU-Femmes et les autres entités s'étaient inspirées de mesures concrètes visant à donner suite aux recommandations de l'évaluation, et estimé que les recommandations permettaient d'améliorer la qualité et le caractère intégrateur de la phase de conception et de mettre au point une approche commune destinée à définir les différents rôles dévolus aux entités concernées. Les délégations ont attiré l'attention sur le fait que ces rôles pouvaient toutefois varier en fonction des circonstances. Les opérations communes de ce type n'étaient peut-être pas la meilleure façon de procéder dans toutes les situations, et il fallait donc procéder avec discernement.

28. Une délégation a déclaré qu'étant donné le rôle central d'ONU-Femmes dans la promotion du respect du principe de responsabilité à l'échelle du système dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, il importait que le Bureau de l'évaluation s'efforce d'amplifier et de démultiplier les effets de son action par le biais de l'évaluation conjointe et d'une coordination à l'échelle du

système en matière d'évaluation. L'intervenant s'est félicité des efforts que déployait le Bureau de l'évaluation pour renforcer de manière continue et systématique les capacités en matière de suivi et d'évaluation, notamment au niveau décentralisé.

29. Des intervenants ont souligné qu'il importait de promouvoir l'harmonisation des procédures de programmation commune afin de ne pas compromettre l'efficacité. Une délégation a déclaré que cette évaluation constituait une excellente base pour les futures activités de planification et proposé que les conclusions de celle-ci servent à mettre au point une note d'orientation pour l'élaboration non seulement de programmes conjoints relatifs à l'égalité des sexes, mais de programmes conjoints en général.

30. Le Chef du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport sur la fonction d'évaluation de l'Entité (UNW/2014/3) et le plan d'évaluation institutionnelle pour la période 2014-2017. Il a expliqué qu'un comité d'évaluation avait été mis sur pied en décembre 2013 afin de renforcer l'indépendance, la crédibilité et l'utilité de la fonction d'évaluation, même si celle-ci était déjà efficacement gérée par ONU-Femmes. Ledit comité était composé de spécialistes mondiaux de l'évaluation représentant différentes zones géographiques et milieux institutionnels. Au cours de sa première réunion, le Comité avait évalué les progrès accomplis jusqu'alors et félicité le Bureau de l'évaluation de ses activités de planification stratégique. Il avait en outre révisé le plan stratégique d'évaluation et le plan d'évaluation institutionnelle pour la période 2014-2017, et en avait recommandé l'adoption.

31. À ONU-Femmes, la grande majorité des évaluations étaient conduites par des bureaux décentralisés, conformément au caractère décentralisé de l'Entité. Bien que cette démarche ait permis de produire des données plus adaptées au contexte national, et donc plus susceptibles d'être utilisées par les décideurs locaux et nationaux, il s'était avéré difficile de veiller à ce que les évaluations soient conformes aux normes et principes arrêtés au niveau international. Afin de remédier à ce problème, le Bureau de l'évaluation avait, en 2013, mis en place des systèmes et des mécanismes destinés à renforcer la fonction d'évaluation décentralisée.

32. S'il était évident qu'il fallait apporter des améliorations dans certains domaines, ONU-Femmes était dotée d'une fonction d'évaluation solide, comme l'indiquaient ses principaux indicateurs de résultats. Le Chef du Bureau de l'évaluation a indiqué que son bureau avait contribué de manière stratégique à doter les organismes des Nations Unies, de même que les pays, des moyens de mieux tenir compte de la problématique hommes-femmes. Afin de renforcer plus avant la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes, en plus de la création du Comité d'évaluation, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation procéderait à un examen par les pairs et le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne à des évaluations externes en 2014, et les conclusions de cet examen et de ces évaluations seraient communiquées en 2015.

33. Les États Membres se sont félicités des résultats positifs obtenus par la fonction d'évaluation et ont loué la démarche systématique, souple et directe adoptée par le Bureau de l'évaluation pour l'établissement des rapports. Certaines délégations ont fait valoir qu'une réponse de la direction sur ce point n'était peut-être pas nécessaire à ce stade, mais qu'il serait toutefois utile que la direction donne son avis sur la question au cours des années suivantes. Il a également été proposé que les futurs rapports comportent une introduction générale mettant l'accent sur les

grands enseignements tirés de l'expérience et les principales difficultés rencontrés par l'Entité. Les intervenants ont indiqué que le portail des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques en matière d'évaluation de l'égalité des sexes aurait une grande utilité et renforcerait encore le rôle d'ONU-Femmes. Le Chef du Bureau de l'évaluation a confirmé qu'à la deuxième session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration, l'examen du point de l'ordre du jour consacré à l'évaluation comprendrait une méta-analyse de l'ensemble des évaluations.

IV. Annonces de contributions

34. À l'ouverture de la réunion d'annonces de contributions, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a déclaré qu'ONU-Femmes avait reçu, pour l'exercice 2013, un montant de 275 millions de dollars au titre des contributions volontaires, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2012. Elle a appelé les États Membres à profiter de cet élan pour continuer de progresser vers un financement suffisant et une base de ressources saine, afin qu'ONU-Femmes puisse contribuer davantage à améliorer concrètement la vie des femmes là où cela importe le plus, à savoir sur le terrain.

35. Pendant la réunion, 44 États Membres se sont engagés à verser un montant total de 229 millions de dollars au titre des ressources de base et autres ressources; 39 ont annoncé qu'ils verseraient des contributions pluriannuelles au titre des ressources de base et autres ressources, 9, à savoir l'Australie, le Chili, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, le Japon, la Suisse, le Suriname et le Viet Nam, ont annoncé qu'ils allaient augmenter leur contribution par rapport aux années précédentes et 3, la Croatie, la Jordanie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, se sont engagés pour la première fois à verser une contribution. Pour l'année 2014, les États Membres se sont engagés à verser 136 millions de dollars au titre des ressources de base et 53 millions de dollars au titre des autres ressources. Un aperçu de tous les engagements annoncés à la session figure à l'annexe II du présent rapport.

36. Les États Membres ont qualifié ONU-Femmes de partenaire digne de confiance et salué les progrès et résultats remarquables réalisés par l'Entité au cours de l'année écoulée. Tant les pays donateurs que les pays de programme ont réitéré leur ferme engagement à renforcer leur appui à ONU-Femmes, en réaffirmant leur volonté de redoubler d'efforts pour accroître les financements en vue de garantir à l'Entité des ressources suffisantes et viables pour les années à venir.

V. Réunion d'information spéciale sur les mesures opérationnelles au niveau des pays

37. À Port Moresby, le représentant d'ONU-Femmes en Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Directrice de la Division des programmes d'ONU-Femmes ont présenté l'initiative « Des villes sûres », financée par l'Australie, l'Espagne, la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que grâce aux ressources de base d'ONU-Femmes et à une société privée, qui offre une grande partie de son appui à titre gracieux. Cette initiative mondiale, qui a vocation à améliorer la qualité de vie des femmes et des filles, vise notamment à permettre aux femmes et aux filles de se sentir plus en sécurité; à accroître leur indépendance économique, leur liberté de

mouvement et leur utilisation des espaces publics, à améliorer les conditions d'hygiène et à réduire le taux d'infection à VIH.

38. Le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies a été le premier à remercier ONU-Femmes pour le travail accompli dans son pays. D'autres délégations se sont fait l'écho de ces félicitations.

VI. Audit

39. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport du Groupe chargé de l'audit d'ONU-Femmes sur ses activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 (UNW/2014/4).

40. Les rapports d'audit, portant sur sept bureaux extérieurs, formulaient un total de 70 recommandations. Le Directeur a recommandé à l'administration de continuer à se pencher sur les domaines considérés dans les audits comme présentant des risques élevés. Les recommandations revêtant la plus haute priorité portaient sur les domaines suivants :

a) Questions structurelles : recommandations visant à remédier à l'absence de politiques et de procédures relatives à la gestion des risques et à la répartition des tâches entre les différents services, ainsi qu'à l'absence d'accords avec les pays hôtes;

b) Gestion des programmes : recommandations visant à remédier aux carences dans la conception, la planification et la mise en œuvre des projets, aux longs retards de recouvrement des avances, à l'insuffisance de la supervision des activités de programme;

c) Partenariat et mobilisation des ressources : recommandations visant à remédier aux retards pris dans l'élaboration des stratégies et la mobilisation des fonds;

d) Gestion des projets : recommandations visant à remédier aux carences en matière de suivi et de contrôle des projets et à l'absence de cadre ou de plan de suivi;

e) Finances : recommandations visant à remédier aux carences en matière de gestion financière, d'allocation des crédits et de traitement des pièces justificatives;

f) Achats : recommandations visant à remédier aux lacunes dans les procédures de passation des marchés et dans la gestion des contrats;

g) Gestion des biens : recommandations visant à remédier aux carences en matière de suivi et de gestion des biens.

41. Le cadre juridique d'ONU-Femmes applicable aux violations des normes de conduite des Nations Unies, promulgué en janvier 2013, établit les procédures d'établissement des rapports et d'investigation au sein de l'Entité. Les cas signalés concernaient notamment des allégations d'abus d'autorité, d'utilisation abusive des ressources d'ONU-Femmes et de fraude dans la passation de marchés, et leur nombre a augmenté, passant de 2 en 2012 à 18 en 2013.

42. À l'issue des audits internes, il a été conclu que les procédures de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques étaient généralement bien établies et fonctionnelles, mais restaient à parfaire. Les recommandations faites à l'administration étant en cours d'application, la capacité d'ONU-Femmes à s'acquitter de son mandat devrait s'en trouver renforcée.

43. Le deuxième rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit sur ONU-Femmes a été présenté (UNW/2014/4/Add.1). Le Comité a déclaré qu'il convenait de continuer à renforcer les mécanismes de contrôle interne et de responsabilité au sein de l'Entité. Après la présentation des questions d'audit, le Directeur et Chef adjoint des opérations à la Division de la gestion et de l'administration a informé le Conseil d'administration des suites données par l'administration.

44. Les États Membres qui ont pris la parole se sont déclarés satisfaits des rapports, soulignant leur clarté et leur lisibilité. Ils se sont félicités de la façon méthodique dont les questions y étaient présentées et examinées. Une délégation a demandé que les rapports annuels du Comité des commissaires aux comptes soient présentés au Conseil d'administration d'ONU-Femmes. D'autres intervenants étaient d'avis que l'Entité devait chercher d'autres moyens d'effectuer ses audits internes, indépendamment du PNUD. Il a été proposé d'étudier ce point à l'occasion de l'examen à mi-parcours du plan stratégique. Une délégation souhaitait que les rapports contiennent, à l'avenir, une analyse de la façon dont l'Entité menait ses activités dans les différents domaines couverts par son mandat universel.

45. En réponse à des observations formulées par les délégations concernant une nouvelle expansion et la question de savoir si ONU-Femmes devait avoir son propre groupe d'audit interne, les intervenants ont mentionné les ressources à prévoir et assuré aux États Membres qu'ONU-Femmes maintiendrait son dialogue avec eux en vue de déterminer la structure d'audit qui lui conviendrait le mieux. L'Entité a réaffirmé qu'elle était fermement résolue à assumer ses responsabilités en matière d'audit et d'investigation.

VII. Rapport sur la visite de terrain conjointe des Conseils d'administration

46. Le Président du Conseil d'administration a fait rapport sur la visite conjointe effectuée du 23 mars au 1^{er} avril 2014 au Panama et en El Salvador, au cours de laquelle il a assumé les fonctions de chef d'équipe et à laquelle ont participé les Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM). Il s'agissait de la première visite du genre en Amérique latine en plus de 10 ans.

47. Comme indiqué dans le rapport, l'objectif de la visite conjointe était de permettre aux membres des Conseils d'administration de mieux comprendre le rôle du système des Nations Unies pour le développement en général et, en particulier, celui des organisations intervenant dans la région. La délégation a entendu un exposé sur les fonctions qu'exerçait l'équipe régionale des Nations Unies basée au Panama en appui aux équipes de pays des Nations Unies et aux gouvernements de la région. Il a été noté qu'El Salvador était le deuxième pays de la région à avoir mis en œuvre l'initiative « Unis dans l'action ».

48. À l'occasion de la présentation du rapport sur la visite, le chef d'équipe a, au nom de la délégation, remercié le secrétariat d'ONU-Femmes d'avoir coordonné la visite en 2014, ainsi que l'équipe de pays d'El Salvador et l'équipe régionale du Panama, les équipes régionales de l'UNICEF et du Groupe des Nations Unies pour le développement, d'avoir organisé la visite avec un professionnalisme et une efficacité remarquables, de leur accueil chaleureux et des précieuses informations qu'elles ont fournies sur leurs activités. La délégation a exprimé sa gratitude à toutes les parties prenantes au niveau local qui lui ont consacré beaucoup d'efforts et de temps et qui ont fait de la visite un succès retentissant.

49. La Secrétaire de l'intégration sociale d'El Salvador, Vanda Pignato, a présenté les centres de « Ciudad Mujer », un des projets visités par la délégation. Ce modèle vise à offrir aux femmes de nombreux services, dans un même lieu, sur la base des services existants, et à réduire les dépenses des usagers des services publics qui sont généralement dispersés et éloignés les uns des autres. Cette approche intégrée permet aux centres de « Ciudad Mujer » de fournir un large éventail de services adaptés aux besoins des femmes qui y recourent. Ces services visent notamment à lutter contre la violence à l'égard des femmes, à promouvoir l'indépendance économique, l'enseignement et la formation, à dispenser des conseils juridiques et à fournir une aide aux femmes en matière de santé sexuelle et reproductive et pour ce qui est des soins à prodiguer aux enfants.

50. Les délégations ont remercié l'équipe des efforts qu'elle a déployés pour établir le rapport sur la visite de terrain conjointe, qui présente des recommandations et des conclusions utiles pour les travaux futurs des entités participantes.

51. De plus, les délégations se sont félicitées de la présence de la Secrétaire de l'intégration sociale d'El Salvador à la réunion, et ont exprimé l'espoir que les pratiques et la réussite exemplaires de « Ciudad Mujer » seraient partagées au-delà du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, et reproduites dans de nombreux pays.

VIII. Questions diverses

Méthodes de travail

52. Une délégation a formulé des propositions tendant à améliorer les méthodes de travail du Conseil d'administration :

a) Il conviendrait de prévoir suffisamment de temps pour que les États Membres puissent pleinement participer à la négociation des projets de décision avant leur adoption en bonne et due forme;

b) Pendant les négociations, chaque nouvelle version des projets de décisions devrait être mise à la disposition des États Membres, à la fois sous forme électronique et sur papier;

c) Bien que le Conseil d'administration, pendant ses sessions, s'efforce d'économiser le papier, une petite partie des documents devrait être disponible sous cette forme, à des fins de référence, dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe I

Décisions adoptées à la session annuelle de 2014

2014/2

Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013, notamment pour ce qui est des activités opérationnelles menées en 2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment pour ce qui est des activités opérationnelles menées en 2013²;

2. *Se félicite* des progrès réalisés dans la mise en œuvre du premier plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011 -2013, tels que décrits dans le rapport;

3. *Félicite* ONU-Femmes d'avoir produit un rapport davantage axé sur les résultats et encourage l'Entité à continuer d'améliorer la communication de ses résultats, notamment en ce qui concerne les enseignements tirés de l'expérience, dans son premier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2017, qui doit être présenté à la session annuelle de 2015;

4. *Prend note* des efforts faits par ONU-Femmes pour s'acquitter des tâches qui lui incombent dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies³;

5. *Prie* ONU-Femmes de présenter au Conseil d'administration, lors d'une réunion informelle qui se tiendra pendant la deuxième session ordinaire de 2014, un aperçu du plan du rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive et des informations qu'il contiendra;

6. *Prend note avec préoccupation* de la persistance de déficit de financement et prie instamment tous les pays qui sont en mesure de la faire d'accroître leurs contributions volontaires, en particulier au titre des ressources de base, et prie ONU-Femmes de continuer d'améliorer son efficacité, son efficacité et sa transparence et de renforcer l'application du principe de responsabilité afin d'assurer la mise en œuvre intégrale du plan stratégique pour 2014-2017⁴;

7. *Décide* de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

² UNW/2014/2.

³ Résolution 67/226 de l'Assemblée générale.

⁴ UNW/2013/6.

2014/3

Rapport sur les services d'évaluation (2013)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les services d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2013)⁵, ainsi que du programme de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour 2014⁶;

2. *Se félicite* des efforts déployés par ONU-femmes et des progrès accomplis dans le renforcement systématique de la fonction d'évaluation;

3. *Se félicite également* des progrès faits par ONU-femmes dans son rôle de chef de file, à l'échelle du système, de l'évaluation de la problématique hommes-femmes, et de sa participation à des évaluations conjointes, et prie l'Entité de continuer à présenter au Conseil d'administration des rapports sur les évaluations conjointes et sur les suites que leur donne l'administration;

4. *Prie* ONU-Femmes de continuer à renforcer ses capacités d'évaluation et d'allouer des ressources humaines et financières suffisantes au Bureau de l'évaluation et à l'ensemble des services d'évaluation;

5. *Souligne* que les pays de programme devraient avoir davantage la maîtrise et l'initiative de l'évaluation de toutes les formes d'assistance et prie ONU-Femmes, en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies, de poursuivre ses efforts en vue de faciliter le renforcement des capacités d'évaluation nationales, selon qu'il convient;

6. *Se félicite* des efforts faits par ONU-Femmes pour favoriser des partenariats novateurs en vue du renforcement des capacités nationales d'évaluation;

7. *Prie* ONU-Femmes de présenter les activités d'évaluation dans une rubrique séparée du budget intégré de l'exercice biennal 2016-2017, qui sera examiné par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2015;

8. *Prie également* ONU-Femmes de mieux appliquer les mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations et tenir compte des enseignements qui en découlent;

9. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation de continuer de mener l'évaluation de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies, y compris dans le cadre de partenariats novateurs.

2014/4

Rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013⁷;

⁵ UNW/2014/3.

⁶ Ibid., sect. V.

⁷ UNW/2014/4.

2. *Continue* d'appuyer les services d'audit et d'investigation fournis par le Bureau de l'audit et des investigations⁸;

3. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et des suites qui lui ont été données par l'administration⁹;

4. *Constate avec satisfaction* qu'ONU-Femmes s'emploie à mettre en œuvre les recommandations des rapports précédents non encore appliquées et encourage la direction de l'Entité à faire en sorte que toutes les recommandations d'audit, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, soient appliquées sans délai, pleinement, intégralement et durablement;

5. *Encourage* ONU-Femmes à étayer sa structure régionale et à soutenir sa décentralisation en mettant en place un système de contrôle efficace à l'échelle de l'organisation et une formation complète à l'exercice de la supervision de la gestion et de la gestion des risques, selon qu'il conviendra;

6. *Prie* ONU-Femmes de présenter les activités d'audit interne et d'investigation dans une rubrique séparée du budget intégré de l'exercice biennal 2016-2017, qui sera examiné par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2015;

7. *Prie aussi* ONU-Femmes de lui présenter, à ses deuxièmes sessions ordinaires, le rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes;

8. *Prie également* ONU-Femmes de faire figurer dans les futurs rapports des informations sur le nombre, la nature et les résultats des enquêtes menées par le Bureau de l'audit et des investigations.

⁸ Bureau relevant du Programme des Nations Unies pour le développement.

⁹ UNW/2014/4/Add.1.

Annexe II

Annonces de contributions reçues à la session annuelle de 2014

<i>État Membre</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Contribution annoncée (en milliers d'unités monétaires)</i>	<i>Année/période</i>
Andorre	Euro	50	2014
Arménie	Dollar des États-Unis	10	2014-2017
Australie	Dollar australien	16 200	2014-2015
Autriche	Euro	250	2014
Bahamas	Dollar des États-Unis	10	2014-2015
Bangladesh	Dollar des États-Unis	10.5	2014
Belgique	Euro	10 150	2014-2015
Burkina Faso	Dollar des États-Unis	2	2014-2015
Chili	Dollar des États-Unis	100	Chaque année
Costa Rica	Dollar des États-Unis	10	2014
Danemark	Dollar des États-Unis	10 000	2014
El Salvador	Dollar des États-Unis	1	2014
Émirats arabes unis	Dollar des États-Unis	5 000	2014-2016
Estonie	Euro	120	2014-2015
Fidji	Dollar des Fidji	10	2014
Finlande	Dollar des États-Unis	27 200	2014
France	Euro	400	2014
Géorgie	Dollar des États-Unis	10	2014
Grenade	Dollar des États-Unis	1	2014
Inde	Dollar des États-Unis	2 000	2014-2015
Irlande	Euro	1 500	2014
Islande	Dollar des États-Unis	681	2014
Italie	Euro	1 000	2014
Japon	Dollar des États-Unis	4 336	2014
Koweït	Dollar des États-Unis	200	2014-2017
Liechtenstein	Dollar des États-Unis	78	2014
Luxembourg	Euro	1 390	2014
Maldives	Dollar des États-Unis	4	2014-2017
Norvège	Dollar des États-Unis	15 900	2014
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Dollar des États-Unis	5	2014
Pays-Bas	Dollar des États-Unis	5 200	2014
République de Corée	Dollar des États-Unis	4 700	2014
République démocratique populaire lao	Dollar des États-Unis	1	2014
République dominicaine	Dollar des États-Unis	10	2014-2015
Roumanie	Dollar des États-Unis	15	2014
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Livre sterling	25 000	2014-2015
Suède	Dollar des États-Unis	11 000	2014
Suisse	Dollar des États-Unis	15 500	2014
Suriname	Dollar des États-Unis	6	2014

<i>État Membre</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Contribution annoncée (en milliers d'unités monétaires)</i>	<i>Année/période</i>
Uruguay	Dollar des États-Unis	3	2014
Viet Nam	Dollar des États-Unis	21	2014-2016

Note : L'Afrique du Sud, le Paraguay, la Pologne, le Rwanda et le Sénégal ont également annoncé des contributions aux ressources de base, mais n'en ont pas confirmé les détails.

Annonces de contributions au titre des autres ressources

<i>État Membre</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Contribution annoncée (en milliers d'unités monétaires)</i>	<i>Année/période</i>
Belgique	Euro	3 000	2014-2016
Estonie	Euro	30	2015
Danemark	Dollar des États-Unis	10 000	2014
Japon	Dollar des États-Unis	5 855	2014
Luxembourg	Dollar des États-Unis	280	2013-2016
Pays-Bas	Dollar des États-Unis	400	2014
Suède	Dollar des États-Unis	21	2014
Suisse	Dollar des États-Unis	650	2014-2016

Annonces de contributions au Fonds pour l'égalité des sexes

<i>État Membre</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Contribution annoncée (en milliers d'unités monétaires)</i>	<i>Année/période</i>
Japon	Dollar des États-Unis	1 005	2014
Liechtenstein	Dollar des États-Unis	11	2014
Suisse	Dollar des États-Unis	9 900	2014-2016

Annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

<i>État Membre</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Contribution annoncée (en milliers d'unités monétaires)</i>	<i>Année/période</i>
Pays-Bas	Dollar des États-Unis	2 600	2014
Suisse	Dollar des États-Unis	1 600	2015-2016
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Livre sterling	4 250	2014